



Table avec allonges non conforme

Par **phil2000**, le **17/06/2011** à **18:55**

Bonjour,

j'ai acheté une table avec allonges en magasin en novembre 2010, prix 1800 EUR.

Au moment de la livraison, il y avait une erreur sur le montant de la facture et le somme de 800EUR a été réglée.

La semaine suivant la livraison, le vendeur et moi l'acheteur avons pris connaissance de cette erreur.

Toutefois, j'ai également constaté un défaut sur cette table (à l'ouverture des allonges, celle ci ne sont pas alignées avec le centre de la table et ne sont pas au même niveau).

J'ai donc demandé par courrier recommandé une mise en conformité ou un remboursement de la table. Je n'ai pas eu de réponse sur ce point.

Par contre n'ayant toujours pas payé le solde de la commande craignant que le vendeur ne répare ma table, celui ci me menace d'envoyer l'huissier.

Quels sont mes droits s'il vous plait ?

Merci pour vote aide.

Par **fra**, le **20/06/2011** à **14:23**

Bonjour,

En réponse à une éventuelle attaque de la part de votre vendeur, vous pouvez, vous aussi, utiliser les services d'un Huissier de justice pour faire constater que la table souffre d'un défaut de conformité. Cela aura pour effet de calmer ce dernier et de lui faire prendre conscience qu'il faut qu'il fasse quelque chose à son sujet.